



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL **(ODR)**

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

RAPPORT ANNUEL 2025

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2007 Avenant en 2012	PCDR classique	Sart (Cockaifagne) - Création d'un atelier rural avec aménagement de ses abords à Roquez	<u>Montant total (détail):</u> 1) décompte final de l'atelier rural: € 940.650,42; 2) décompte final de la voirie d'accès, de l'égouttage et de l'équipement de la nouvelle zone économique (en collaboration avec RESA): € 480.956,83; TOTAL: 1.421.607,25 € + Honoraires: 72.710,70 €	17/02/2017 (réf. courrier du SPW du 13 novembre 2025)

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.	

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Bureau IA (Référéneur.be)	Montant annuel	6.497,76 €
	Bureau IB (Amaruq)	Montant annuel	7.771,41 € <u>Remarque:</u> En sa séance du 1er décembre 2025, le Collège communal a pris acte de la résiliation anticipée de la convention de location relative à cet espace par la société Amaruq SRL, avec une fin effective de l'occupation fixée au 31 mai 2026. Cet espace sera remis en location en 2026.
	Bureau IIA (CPAS de Jalhay)	Montant annuel	/ Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2025 car, sur décision du Collège communal, il est resté libre afin d'accueillir temporairement les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, le bâtiment communal habituellement affecté aux services du CPAS a fait l'objet de travaux de transformation importants et indispensables en 2024 et 2025. Le déménagement des services administratifs du CPAS de Jalhay vers le bâtiment transformé est prévu pour février–mars 2026. Cet espace sera remis en location en 2026.

	Bureau IIB (CPAS de Jalhay)	Montant annuel	/ Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2025 car, sur décision du Collège communal, il est resté libre afin d'accueillir temporairement les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, le bâtiment communal habituellement affecté aux services du CPAS a fait l'objet de travaux de transformation importants et indispensables en 2024 et 2025. Le déménagement des services administratifs du CPAS de Jalhay vers le bâtiment transformé est prévu pour février–mars 2026. Cet espace sera remis en location en 2026.
	Atelier I (Contact forestier)	Montant annuel	25.901,76 €
	Atelier II (Car-actis)	Montant annuel	16.360,66 € <u>Remarque:</u> En sa séance du 20 octobre 2025, le Collège communal a pris acte de la résiliation anticipée de la convention de location relative à cet espace par la société Car-actis SPRL, avec une fin effective de l'occupation fixée de commun accord au 31 décembre 2025. Cet espace sera remis en location en 2026.
Charges liées à l'exploitation du patrimoine: - frais de l'alarme incendie et portes sectionnelles - frais d'entretien des extincteurs - frais des Lampes de secours	Bureau IA (Référenceur.be)	Montant annuel	1.577,45 €
	Bureau IB (Amaruq)	Montant annuel	375,30 €

- frais de l'Alarme intrusion - frais de nettoyage - frais de combustible - frais d'électricité des communs - frais de location des compteurs d'eau pour incendie - frais d'entretien de la chaudière	Bureau IIA (CPAS de Jalhay)	Montant annuel	1.908,96 €
	Bureau IIB (CPAS de Jalhay)	Montant annuel	884,40 €
	Atelier I (Contact forestier)	Montant annuel	1.976,12 €
	Atelier II (Car-actis)	Montant annuel	914,22 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (côté financier):	Amortissements	Montant annuel	11.694,40 €
	Intérêts (charges financières – prêts)	Montant annuel	1.916,38 €
Bénéfices ² = recettes moins charges		TOTAL	35.284,36 €
Réaffectation des bénéfices	Le montant de ces bénéfices n'est pas repris sur un poste unique mais est affecté au financement des projets extraordinaires.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Bureau IA (Roquez, 56 bte 2 à 4845 Jalhay): Referenceur.be SPRL <u>Numéro d'entreprise:</u> 0845.092.407 <u>Activité économique:</u> Referenceur.be SPRL est une agence web spécialisée en génération de trafic qualifié sur internet. C'est une agence spécialisée en marketing digital (par exemple: développement de la visibilité des entreprises sur internet).
--	--

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Bureau IB (Roquez, 56 bte 3 à 4845 Jalhay):

Amaruq SRL

Numéro d'entreprise: 0774.584.392

Activité économique: Amaruq SRL est une société qui fabrique des roues de vélos.

Remarque:

En sa séance du 1er décembre 2025, le Collège communal a pris acte de la résiliation anticipée de la convention de location relative à cet espace par la société Amaruq SRL, avec une fin effective de l'occupation fixée au 31 mai 2026.

Cet espace sera remis en location en 2026.

Bureau IIA (Roquez, 57 bte 2 à 4845 Jalhay):

Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2025 car, sur décision du Collège communal, il est resté libre afin d'accueillir temporairement les services administratifs du CPAS de Jalhay.

En effet, le bâtiment communal habituellement affecté aux services du CPAS a fait l'objet de travaux de transformation importants et indispensables en 2024 et 2025.

Le déménagement des services administratifs du CPAS de Jalhay vers le bâtiment transformé est prévu pour février–mars 2026.

Cet espace sera remis en location en 2026.

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	<p><u>Bureau IIB (Roquez, 57, bte 3 à 4845 Jalhay):</u> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2025 car, sur décision du Collège communal, il est resté libre afin d'accueillir temporairement les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, le bâtiment communal habituellement affecté aux services du CPAS a fait l'objet de travaux de transformation importants et indispensables en 2024 et 2025. Le déménagement des services administratifs du CPAS de Jalhay vers le bâtiment transformé est prévu pour février–mars 2026. Cet espace sera remis en location en 2026.</p> <p><u>Atelier I (Roquez, 56 bte 1 à 4845 Jalhay):</u> Contact forestier SPRL <u>Numéro d'entreprise:</u> 0638.811.019 <u>Activité économique:</u> Contact forestier SPRL est une société de vente d'équipements forestiers principalement destinés à l'aménagement, l'entretien et la gestion des forêts.</p> <p><u>Atelier II (Roquez, 57 bte 1 à 4845 Jalhay):</u> Car-Actis SPRL <u>Numéro d'entreprise:</u> 0725.749.347 <u>Activité économique:</u> Car-Artis SPRL est une société de vente de véhicules multimarques (concessionnaire automobile).</p> <p><u>Remarque:</u> En sa séance du 20 octobre 2025, le Collège communal a pris acte de la résiliation anticipée de la convention de location relative à cet espace par la société Car-actis SPRL, avec une fin effective de l'occupation fixée de commun accord au 31 décembre 2025. Cet espace sera remis en location en 2026.</p>
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Nous n'avons aucun retour d'informations concret sur l'impact sur l'emploi local; si ce n'est la bonne évolution de la plupart des entreprises malgré les dernières années difficiles (Covid-19, guerre en Ukraine, ...).

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁴	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁵
<p align="center"><u>2^{ème} ODR:</u> 2019 (CC 25/02/2019)</p> <p>CC 17/02/2025: renouvellement du quart politique suite aux élections communales d'octobre 2024</p> <p>CC 24/11/2025: actualisation des membres de la CLDR (hors politiques) – approbation par le Conseil communal</p>	<p align="center"><u>2^{ème} ODR:</u> - 2019 (approbation du 1^{er} règlement d'ordre intérieur)</p> <p>- 2022 (approbation du règlement d'ordre intérieur modifié)</p>	<p><u>Renouvellement du quart politique suite aux élections communales 2024 (décision du Conseil communal du 17 février 2025):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Victoria VANDEBERG, Bourgmestre, représentant le groupe "MR-IC-EJS"; - M. Dimitri HOUSSA, Échevin, représentant le groupe "MR-IC-EJS"; - Mme Alison CLÉMENT, Échevine, représentant le groupe "MR-IC-EJS"; - M. Marc LEGRAS, Conseiller communal, représentant le groupe "MR-IC-EJS"; - Mme Audrey XHROUET, Conseillère communale, représentant le groupe "MR-IC-EJS"; 	<p align="center"><u>2^{ème} ODR:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 28/04/2022: approbation par la CLDR du règlement d'ordre intérieur modifié - 30/05/2022: approbation par le Conseil communal du règlement d'ordre intérieur modifié

⁴ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁵ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

		<p>- M. André BELBOOM, Conseiller communal, représentant le groupe "Vision". Voir délibération du Conseil communal ci-jointe</p> <p><u>Renouvellement des membres hors politiques (décision du Conseil communal du 24 novembre 2025):</u></p> <p>Voir délibération du Conseil communal ci-jointe</p>	
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁶	15 décembre 2025	Nombre de présents	26/30
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁶ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

L'année 2025 a marqué une étape clé pour la Commune de Jalhay avec l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon le 15 mai 2025.

À l'automne 2025, un appel à candidatures a été lancé afin de mettre à jour la composition de la CLDR. Celle-ci a été approuvée par le Conseil communal le 24 novembre 2025. La CLDR se compose d'environ deux tiers de membres issus de la phase d'élaboration du PCDR et d'un tiers de nouveaux membres.

La première réunion de la CLDR dans le cadre de la mise en œuvre s'est tenue le 15 décembre 2025 et a rassemblé 26 membres. Cette séance avait pour objectifs principaux de favoriser la prise de connaissance entre les membres, de présenter ce qu'est un PCDR, ainsi que d'expliquer les conditions reprises dans l'arrêté du Gouvernement wallon.

À la suite de ces présentations, les membres ont été invités à voter sur les thématiques sur lesquelles ils souhaitaient travailler dans la suite du processus. La séance s'est clôturée par un moment de convivialité.

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

